



Calédonienne
des Eaux

SVEZ

| | | | | | | | | |
|-------------------------|---|---------|--------|---------|-----|------|-----|------|
| ARRIVEE LE 25 OCT. 2011 | | | | | | | | |
| S.O. Direction 60743 | | | | | | | | |
| Environnement | Dir. | CM Juri | CM EDT | CM Cyné | SAF | SPPR | SCB | SAPA |
| AFFECTE | | | | | | V | | |
| COPIE | | | | | | | | |
| OBSERVATIONS | 26/10/14 - DLCC à mettre dans TrakSichis Navi | | | | | | | |

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SPPR
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

A l'attention de

Nouméa, le 18 octobre 2011

Nos Réf. : TEC/DT/11/315/AC/MR

Vos réf. : courrier du 4 octobre 2011 : N° 2011-41827/DENV

Objet : Demande de demande d'autorisation pour la station d'épuration de la Baie Sainte Marie

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 4 courant, nous vous prions de trouver ci-joint réponse aux demandes de la direction de la sécurité civile.

- Le site de la station ne sera accessible que très rarement à des professionnels du traitement de l'eau et en aucun cas à un public extérieur non encadré. Néanmoins le bâtiment administratif sera équipé de BAES afin d'orienter le personnel exploitant vers les issues du bâtiment.
- La défense incendie sera assurée par un poteau incendie qui sera situé sur la voie publique au plus près de la station (canalisation à créer pour alimenter la station).
- Nous prenons bien note de vos remarques concernant les extincteurs ABC. Le choix des extincteurs et leurs positionnements seront étudiés avec une entreprise spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie.
- Un emplacement est prévu pour l'implantation d'un groupe électrogène qui assurera le maintien sous tension de la filière eau de la station afin de ne pas compromettre son fonctionnement.
- Les organes de coupure des fluides (produits chimiques, air comprimé) seront signalés par une signalétique appropriée.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.